

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Conseil



Distr.
GÉNÉRALE

ISBA/5/C/1/Corr.1
12 août 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

AUTORITÉ INTERNATIONALE DES FONDS MARINS

Cinquième session

Kingston (Jamaïque)

9-27 août 1999

ÉLECTION DESTINÉE À POURVOIR UN SIÈGE DEVENU VACANT
À LA COMMISSION JURIDIQUE ET TECHNIQUE CONFORMÉMENT
AU PARAGRAPHE 7 DE L'ARTICLE 163 DE LA SOUS-SECTION C
DE LA PARTIE XI DE LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
SUR LE DROIT DE LA MER

Note du Secrétaire général

Rectificatif

Le document ISBA/5/C/1 daté du 10 mai 1999 est annulé

99-50139 (F)